



9.4 DIRECTIVES CONCERNANT LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Explication des termes « Revenus » et « Dépenses » utilisés dans les rubriques faisant partie des formulaires devant être complétés par toutes les conférences de la SSVP. Les lignes arborant des numéros de référence servent à compléter les rapports d'organisme de bienfaisance à l'ARC, pour les organismes qui possèdent un numéro d'entreprise.

Ligne 4490 : Reçus d'impôt : Inscrive les renseignements demandés.
Numéro d'enregistrement : Inscrive les renseignements demandés.

REVENUS

- Ligne (A) : Dons (émission de reçus d'impôt) : Inscrive le total des dons pour lesquels vous avez remis un reçu d'impôt; ce montant doit être inscrit à la ligne « (A) ».
- Ligne (B) : Legs (émission de reçus d'impôt) : Inscrive le total de tous les legs pour lesquels un reçu d'impôt a été remis; ce montant doit être inscrit à la ligne « (B) ».
- Ligne 4500 : On inscrit ici le total des lignes (A + B).
- Ligne (C) : Le montant total remis par votre conseil particulier doit être inscrit ici.
- Ligne (D) : Le montant total reçu d'autres organismes de bienfaisance, tels les Chevaliers de Colomb, la C.W.L., ou autres organismes similaires doit être inscrit ici.
- Ligne 4510 : On inscrit ici le total des lignes (C + D).
- Ligne (E) : Le total des collectes au moyen du « tronc des pauvres » doit être inscrit ici.
- Ligne (F) : Le total des montants recueillis lors des collectes secrètes doit être inscrit ici.
- Ligne 4530 : On inscrit ici le total des lignes (E + F).
- Ligne 4570 : Toute subvention reçue d'un gouvernement
- Ligne 4580 : Intérêts bancaires crédités à votre compte
- Ligne 4650 : Autres revenus ou dons pour lesquels aucun reçu d'impôt n'a été remis (ne pas inclure E et F). Par exemple : Guignolée, kiosques, dons du public (veuillez spécifier).
- Ligne 4700 : Total des lignes 4500+4510+ 4530+4570+4580+4650

DÉPENSES

- Ligne 4800 : Dépenses reliées à la publicité et aux activités de financement.
- Ligne 4810 : Dépenses du conseil ou de la conférence en relation avec les déplacements approuvés.
- Ligne 4820 : Frais bancaires encourus pendant l'année financière.
- Ligne 4840 : Dépenses reliées au bureau.
- Ligne 4870 : Toutes les dépenses reliées aux activités éducatives de la SSVP, y compris les séminaires et les réunions régionales et nationales s'adressant aux membres bénévoles de la Société.
- Ligne 4890 : Le coût total de TOUTES les œuvres charitables (visites, coupons/cartes cadeaux pour de la nourriture, des meubles, des prescriptions, etc.)
- Ligne 4920 : Toute autre dépense encourue qui n'a pas encore été rapportée (prière de spécifier)
- Ligne 4950 : Total des lignes 4800+4810+4820+4840+4870+4890+4920
- Ligne (G) : Total de tous les montants transférés aux conseils, à tous les niveaux, pour tout projet (urgence, contribution annuelle, ou autre). Aucune explication n'est nécessaire.
- Ligne (H) : Total des montants envoyés au National pour le jumelage.
- Ligne 5050 : Total des lignes (G+H)
- Ligne 5100 : Total des lignes 4950+5050
- Ligne (Q) : Total de la ligne 4700 moins la ligne 5100 (montre le surplus ou le déficit accumulé durant l'année financière)



Explication des termes « actif » et « passif », ainsi que « surplus » et « déficit » utilisés dans les rubriques faisant partie des formulaires devant être complétés par toutes les conférences de la SSVP.

ACTIF

Ligne 4100 :	Le montant total d'argent liquide disponible et des soldes bancaires.
Ligne 4120 :	Les montants des comptes clients (tels que remboursements ou sommes dues pour articles vendus)
Ligne 4150 :	Inventaire (ex. : articles tels que des cartes cadeaux déjà achetées, mais non distribuées)
Ligne 4160 :	Immobilisations
Ligne 4170 :	Autres avoirs (prière de spécifier)
Ligne 4200 :	Total des lignes 4100+4120+ 4150+4160+4170

PASSIF

Ligne 4300 :	Comptes fournisseurs (factures reçues, mais non payées en fin d'année financière)
Ligne 4330 :	Autres dettes (prière de spécifier)
Ligne 4350 :	Total des lignes 4300+4330

SURPLUS (DÉFICIT)

Ligne (P) :	Solde d'ouverture au début de l'année financière du rapport actuel. Cette somme doit être identique à la somme indiquée à la ligne (R) du rapport financier de l'année précédente.
Ligne (Q) :	Cette somme correspond à la somme indiquée à la ligne (Q) de la page « Revenus et dépenses » du rapport actuel.
Ligne (R) :	Il s'agit du solde de fermeture du rapport actuel, soit la somme des lignes (P) et (Q).

VEUILLEZ PRENDRE NOTE QUE LE PRÉSENT RAPPORT DOIT ÊTRE SIGNÉ PAR DEUX (2) DIRIGEANTS/ADMINISTRATEURS DE LA CONFÉRENCE OU DU CONSEIL.

SVP, transmettre le rapport à votre conseil du niveau supérieur.